

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 540-2020

Avis est par la présente donné par la soussignée secrétaire-trésorière / directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 11 août 2020, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 540-2020, relatif à la gestion des matières résiduelles de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Que ce règlement peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue du Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 12^e JOUR DU MOIS D'AOÛT 2020

(ORIGINAL SIGNÉ)

Marie-Josée Masson
secrétaire-trésorière/directrice générale